

COMMUNE D'ARCHAMPS

DE2026044

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Délibération n° DE2026044

Le 1^{er} avril deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 27 mars 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Nicole GOUJON, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Anaïs REY-LAESER, Anne RIESEN, Nathalie HERLEMONT, Philippe BAUDRION, Cyril KHAROUA.

Absents excusés : Alina STOIAN.

Secrétaire de séance : Vincent MAYET.

Pouvoirs :

- Alina STOIAN a donné pouvoir à Vincent MAYET.

Création d'un emploi permanent de responsable RH

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est également rappelé que les emplois permanents sont créés pour répondre à un besoin durable des services et peuvent être pourvus par des fonctionnaires territoriaux ou, le cas échéant, par des agents contractuels dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Ainsi,

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, réuni le 28 novembre 2025,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant la nécessité de renforcer durablement les fonctions de responsable des ressources humaines au sein de notre collectivité et que les missions données du poste correspondent à un poste de catégorie B,

Considérant l'augmentation, la diversification et l'expertise des tâches administratives confiées au service,

Considérant l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 28 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent de responsable des ressources humaines en catégorie B,
- **DIT** que cet emploi est créé à temps complet,
- **DIT** que cet emploi relève de la catégorie B, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- **DIT** que l'agent recruté exercera des fonctions de responsable des ressources humaines,
- **DIT** que cet emploi pourra être pourvu par un **fonctionnaire territorial**, ou, à défaut, par un **agent contractuel** dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique,
- **DIT** que la rémunération sera fixée conformément aux dispositions statutaires applicables au cadre d'emplois concerné,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le Maire
David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :
Télétransmis en préfecture le :
Affiché le :